

qu'on a ordonné de prêter ce serment avant qu'on eût lu les Actes de cette Constitution; plusieurs des Membres y ont trouvé ensuite un sens contraire à leur intention, & si quelqu'un d'entre eux a voulu s'expliquer là-dessus, on lui a d'abord fermé la bouche par des cris tumultueux.

Que jugez-vous, Monsieur, de ce serment? N'est-il pas été établi, ainsi que l'exclusion de tout étranger, afin d'éloigner à jamais du Trône le Prince Auguste Electeur de Saxe; c'est lui seul qui donnoit de la crainte à la faction Française; c'est lui seul qui pouvoit lui faire tête avec vigueur; les autres Candidats domestiques ne sont pas, ni assez puissans pour résister à ladite faction, ni assez d'intelligence pour convenir de l'Election d'un entr'eux; il n'y avoit que le Prince Saxon, Prince pieux, affable, riche & exempt de tout défaut, qui soit capable de disputer la Couronne au Candidat François; il falloit donc employer l'artifice, pour engager les Membres à prêter ce serment qui l'éloigne du Trône, sans s'embarrasser de ce qui en résulteroit, sans avoir égard à la déclaration que les Princes voisins avoient déjà faite, qu'ils ne permettroient jamais qu'on plaçât sur le Trône un Client de la France, un Allié de la Suede, &c. & qui par les instigations de ses Alliez, pourroit un jour troubler le repos de leurs Etats. Quant à ce qu'on allegue, que nos Rois ne peuvent rien entreprendre sans le consentement des Etats du Royaume, cela devoit être ainsi; mais il y a divers moyens cachez d'irriter nos voisins, de les offenser, de les obliger à user de represailles, & d'impliquer ainsi la République, malgré elle, dans une guerre pour sa propre défense.

Est-ce de cette maniere que nous éviterons les factions que l'Empereur, la Russie & la Prusse craignent, & qu'ils tâchent de suffoquer dans leur naissance?